

L'écho des calades est aussi sur internet : bvm.montbrunlesbains.com

Edito: MOBILISATION GÉNÉRALE

Depuis un an et demi, nous disons que la décision de vendre les thermes de Montbrun est prise et que rien ne fera reculer certains élus. Nous avons souhaité un référendum mais nos élus refusent de prendre le risque d'être désavoués par les montbrunois. Le prochain conseil municipal, sans réunion publique préalable, devrait voter d'une courte majorité **la vente des thermes**. Beaucoup d'entre vous souhaitaient organiser une large mobilisation pour montrer notre opposition à cette vente. Après réflexion, nous avons décidé de rester dans le cadre que nous nous étions fixés : l'information, l'explication, la proposition plutôt que l'agitation. Les onze conseillers municipaux qui vous représentent vont devoir voter. Montbrun n'est pas si grand, et les élus connaissent votre position. On espère qu'ils savent encore qui ils représentent et qu'ils se souviendront de ce pourquoi ils ont été élus (on leur rappelle au passage que M.Riac n'est pas inscrit sur les listes électorales du village). **Compte tenu des nombreux enjeux liés à cette décision, votre présence est vivement recommandée le jour du conseil municipal :**

le mercredi 28 novembre 2018 à 18 heures.

Nous vous rappelons que le conseil municipal doit se dérouler dans le calme, sans manifestation bruyante du public. Un huis clos peut être demandé en cours de séance sous le prétexte de risques de troubles à l'ordre public. Nous comptons sur le calme que vous avez réussi à conserver, notamment lors de la dernière réunion publique sur la ressource en eau, pour respecter ce contrat. **Comme nous nous y étions engagés, à la suite de ce conseil, notre association se réunira pour décider des suites à donner.**

BLACK FRIDAY

Le rapport des Domaines estime la valeur des installations thermales à 1 650 000€ et détaille la méthode employée (DCF: Discounted Cash Flow) pour obtenir ce résultat. Elle prend en compte « le contexte », à savoir par exemple, le montant de la subvention régionale ainsi que l'absence de mise en concurrence, mais surtout le possible versement à l'exploitant d'une indemnité de résiliation de la Délégation de Service Public pour un montant de 1,5 M€ (indemnité pourtant contestable, voir écho n°4 et lettre aux élus du 11/05/2017).

Le rapport dit : « le montant de cette indemnisation viendra en déduction de la valeur vénale de la propriété ». Doit-on comprendre que la valeur réelle des installations thermales est de 1 650 000€ + 1 500 000 € soit 3 150 000 € ?

Par ailleurs, la dernière phrase de ce rapport précise en guise de conclusion : « Si la cession devait être effectuée au profit d'un autre acquéreur, l'indemnisation de l'exploitant serait nécessaire et la présente estimation devrait alors être reprise ». Est-ce une façon détournée de reconnaître que cette estimation, de 1 650 000 €, a été taillée sur mesure pour Valvital et que tout autre acheteur devrait payer 1,5M€ de plus ? Business as usual...

PAROLE D'EXPERT ?



PANORAMA DES ENJEUX

Depuis un an et demi, l'association *Bien Vivre à Montbrun* a tenté de vous informer pour que chacun puisse mener sa propre réflexion. Les informations données n'ont pas été démenties. Parallèlement, BVM a proposé des alternatives (*Echo n°8, réunion du 15/06/2018*) qui permettaient d'ouvrir la discussion sur d'autres perspectives que la vente. Aucune contradiction chiffrée et argumentée venant de la mairie n'a été publiée et ne nous a été opposée. Les enjeux de cette vente ont largement été développés dans les 10 précédents numéros de l'écho des calades et au cours des 3 réunions publiques d'information organisées, en voici la synthèse :

1 • Etat de la ressource en eau et risques pris par la commune (réunion 10 mars 2017- *Echo des calades n°2 et n°6*)

La connaissance de l'état de la ressource en eau est un préalable à tout projet d'agrandissement car comme le répète en boucle le 1er adjoint « nous avons une épée de Damoclès sur la tête ».

Aujourd'hui, le dossier n'apporte :

- Aucune certitude sur l'existence d'une ressource complémentaire.
- Aucune certitude sur le prix de l'eau.
- Aucune certitude sur la protection de la commune en cas de problèmes (insuffisance de la ressource-pollution..) puisque le contrat qui liera la commune à Valvital n'est pas encore négocié.

2 • Manque à gagner et autonomie financière de la commune (réunions du 10/03/2017, 13/10/2017 et 15/06/201, *Echo des calades n°1, n°5 et n°8*)

La vente prive la commune d'une ressource (redevance annuelle) qui lui permettrait de conforter une autonomie financière sans avoir à utiliser comme seul levier, l'augmentation de la fiscalité locale. Toutes les communes n'ont pas cette opportunité et de nombreux maires souhaiteraient avoir cette chance. Qu'est-ce qui peut pousser le nôtre à faire table rase ?

3 • Maintien du service public et de la qualité des soins (réunion du 15/06/2018, *Echo des calades n°1, n°5 et n°8*)

La privatisation de l'activité thermique n'apporte aucune garantie sur la continuité du service public des cures médicalisées et sur la qualité des soins puisque Valvital pourra, en fonction de ses intérêts propres, interrompre cette activité, la céder à moyen terme ou sélectionner ses clients en fonction des prestations (cures premium et mini cures par exemple).

4 • Maîtrise de l'activité thermique et équilibre avec les autres activités (réunion du 10/03/2017)

Pour maintenir une vie et des services dans le village toute l'année, et assurer le bien vivre pour tous, il semble nécessaire de garder la maîtrise de cette activité. En effet il est indispensable pour la vie du village, de limiter les effets de la saisonnalité qu'elle génère (précarisation des emplois, pénurie de logements...), d'utiliser les ressources directes qu'elle peut amener pour aider

au maintien et à l'implantation des autres activités (entreprises, agriculture). Conservons de la diversité sans mettre tous nos oeufs dans le même panier.

5 • Transparence de la vie démocratique (11 numéros de *L'Echo des Calades* et trois réunions publiques)

- Les termes présentés comme étant un véritable gouffre financier pour la commune est une affirmation non démontrée. Elle permet simplement de justifier la vente (réunion du 10/03/2017, *Echo n°6*).
- La vente du nom de Montbrun dans le dossier *Alphanova* n'a pas été présentée aux conseillers (opération réalisée entre février 2014 et avril 2014 à cheval sur les deux mandats) (*Echo n°7*)
- L'opacité de l'attribution sans mise en concurrence de certaines études inutiles (*Opus cité, Maître du rêve*) a entraîné l'impossibilité de percevoir les aides des fonds européens sur ces dépenses.
- La présentation d'un dossier tronqué le 30 juillet 2018 a permis d'obtenir, grâce à cette tromperie, un vote à l'unanimité du conseil (*Echo n°10*).

Le manque de transparence, le clientélisme, l'entre-soi, l'abus de pouvoir sont à l'origine de dérives qui ne sont pas acceptables et finissent par aboutir à une vente sans mise en concurrence, à un prix calculé pour Valvital (voir article *Black friday*) d'un bien faisant partie du domaine public de la commune sans tenir compte de l'avis des montbrunois et par la mise à l'écart de la secrétaire de mairie pour finir de désorganiser au moment opportun le service public municipal.... Et tout cela paraît normal !

LE PROVERBE DU JOUR
« *L'appétit vient en mangeant* »



LES AVENTURES DU FANTÔME DE CHARLES DU PUY MONTBRUN

